

Département du Jura  
Arrondissement de Lons le Saunier  
Nombre des Conseillers : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 12

**Séance du 21 octobre 2021**  
**Sous la présidence de**  
**Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire**

Convocation : le 15 octobre 2021  
Affichage : du 25 octobre au 04 novembre 2021

Présents : MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, BARRIOD Emmanuel, DUVAL Damien, DUVAL Jean-Marc, DUVAL Vincent, CATTENOZ Hervé, Mmes STEINMESSE Joëlle, CATTENOZ Myriam, CLEMENT Marie-Laure, GRAS Christine.

Absents excusés : Mme PARENT Bénédicte, M SONNET Jocelyn.

---

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 22 juillet 2021
- 2 Compte-rendu des délégations prises par le Maire
- 3 Droit de préemption urbain
- 4 Convention avec l'ONF pour les ventes groupées et motion de soutien.
- 5 Achat d'une parcelle forestière.
- 6 Présentation du projet Rue de l'Eglise.
- 7 Approbation du Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.
- 8 Approbation des rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de :
  - Assainissement non collectif.
  - Assainissement collectif.
  - Rapport Véolia Eau.
- 9 Questions diverses

**Objet : Signature du registre des délibérations du 22 juillet 2021**

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

**Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire**

- ✓ Droit de préemption urbain : **décision de renonciation**
  - Enregistrement 20213938914 du 7 août 2021  
Monsieur SOUFFAY Pierre  
25 Rue des Passeurs 39300 NEY. Parcelle B 1111 d'une superficie de 11a18ca avec maison d'habitation.

## Délibération 2021-039

### **OBJET : Droit de préemption urbain parcelle B 1112, 22 Rue des Passeurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu délégation pour répondre, au nom du Conseil Municipal, aux demandes soumises au droit de préemption urbain, pour tous les montants en dessous de 300 000 € (cf délibération 2020-028 du 3 septembre 2020)

Il présente la demande de Maître Sophie GERMAIN pour une maison d'habitation sur un terrain de 10a80ca situé 22 Rue des passeurs. Le montant de la transaction est de 365 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas user de son droit de préemption urbain sur cette vente.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2021-040

### **OBJET : Convention ONF vente et exploitation groupées de bois**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par l'ONF relative aux opérations de vente et à l'exploitation groupée de la parcelle 25.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de l'ONF concernant la parcelle 25 (jointe à cette délibération)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

## Délibération 2021-041

### **OBJET : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat**

**Exposé des motifs** : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants

- “Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. “

- “Adapter les moyens de l’ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l’Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [–].”

#### **CONSIDERANT:**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF

#### **CONSIDERANT:**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions) :**

- EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025;
- DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

## Délibération 2021-042

### **OBJET : Achat de parcelles forestières.**

Monsieur le Maire donne connaissance de la volonté de Madame Catherine LAMY de vendre les parcelles B 804 et B 235 d'une contenance respective de 31a40ca et 30ca à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acheter les parcelles B804 et B235 d'une contenance totale de 31a70ca au prix de 800€

ACCEPTE de prendre en charge les frais notariés de cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2021-043

### **OBJET : Approbation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

CHARGE le Maire de le mettre à disposition du public.

## Délibération 2021-044

### **OBJET : Approbation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ainsi que le rapport Véolia Eau.**

Monsieur le Maire présente les RPQS 2020 relatifs à l'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ainsi que le rapport Véolia Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les RPQS 2020 relatifs à l'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ainsi que le rapport Véolia Eau.

CHARGE le Maire de les mettre à disposition du public.